



BUTIN SEDIC
ZA OUTREVILLE 60540 Bornel
Tél : 03 44 08 53 53
www.butin-sedic.fr



Centre de tri et transit de DND à BORNEL (60)
DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE
Avril 2023

PJ5 – Capacités techniques et financières



CHARGE D'ETUDE
59 avenue de Marinville
94100 Saint Maur des Fossés
Tél : 01 48 89 67 38
www.arcoe.fr

1. DONNEES JURIDIQUES DE LA SOCIETE	3
2. CAPACITES TECHNIQUES	3
2.1 Répartition des activités.....	3
2.2 Gamme de déchets en transit ou traités.....	6
2.3 Équipement divers.....	11
2.4 Personnel.....	11
3. CAPACITES FINANCIERES	11
3.1 Chiffre d'affaires.....	11
3.2 Garanties financières	12



1. Données juridiques de la société

Raison sociale :	BUTIN – SEDIC
Forme juridique :	Société par actions simplifiée
Date de création	01/01/1971
Code NAF :	Collecte des déchets dangereux (3812Z)
Registre du commerce :	RCS de Beauvais
SIRET :	69718045300030
Capital social de JAMET BOIS ÉNERGIE	600 000, 00 €

BUTIN SEDIC, société par actions simplifiée, est enregistrée au RCS de Beauvais depuis le 18/06/1971.

Adresse du siège social et adresse du site

ZA d'Outreville
60540 BORNEL

BUTIN SEDIC est dirigée par son président M. Vincent DELBECQ.

2. Capacités techniques

2.1 Répartition des activités

Lexique : D déclaration, DC déclaration contrôlée, E enregistrement

Rubriques	Libellé	Seuils	Classement ACTUEL	Classement FUTUR et avis
2710 DND	Apports volontaires déchets non dangereux	DC 100 m ³ à 300 m ³ E sup. à 300 m ³	E 599 m ³	E 3014 m ³ maxi Alvéoles communes aux activités 2710DND et 2714
2710 DD	Apports volontaires déchets dangereux	DC 1 T à 7 T A sup. à 7 T	DC 6 T	DC 6 T
2714	Transit tri déchets non dangereux cartons plastiques bois	D 100 m ³ à 1000 m ³ E sup. à 1000 m ³	D 991 m ³	E 3014 m ³ maxi Alvéoles communes aux activités 2710DND et 2714
2716	Transit tri déchets non dangereux non inertes	DC 100 m ³ à 1000 m ³ E sup. à 1000 m ³	DC 738 m ³	DC 738 m ³
IOTA 2.1.5.0	Rejets eaux pluviales dans eaux superficielles	D 1 ha à 20 ha	D 3.6 ha et rejet dans le ru de la gobette	D 3.6 ha et rejet dans le ru de la gobette

La rubrique 2.1.5.0 Rejet d'eaux pluviales fait l'objet d'une demande de déclaration « loi sur l'eau » déposée en ligne le 03/03/2023 en annexe PJ. 24.

Nom de la rubrique IOTA	Alinéa	Désignation de la rubrique	Capacité de l'activité	Unité	Régime (D ou A)
2.1.5.0	2°	Rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol	3.6	ha	D



Le site comprendra 1 centre de tri, 1 plateforme de stockage de DND, 2 alvéoles pour le stockage dans des big-bags de fibrociment et plâtre, 1 armoire de DD et 1 bâtiment de transit de déchets ménagers (anciennement déchetterie professionnelle). Le bâtiment de transit de déchets ménagers à l'est du site est déjà existant ainsi qu'une activité de transit et de tri de DND et DD en régime de la Déclaration :

- Actuellement le site comporte :
 - o 2 stocks en intérieur dans le bâtiment transit déchets ménagers :
 - 1 stock de déchets issus de collectes sélectives 96 m², 288 m³, H =3 m ;
 - 1 stock d'ordures ménagères résiduelles 150 m², 450 m³, H =3 m ;
 - des sanitaires, un bureau de quai, un quai de chargement/déchargement.
 - o En plateforme Nord :
 - Les bureaux et locaux sociaux de Butin et Sanet ;
 - 1 station de lavage PL ;
 - 1 station de distribution de carburants pour les PL.
 - o En plateforme sud (régime déclaration, lors de la version provisoire plan n° 7, TRIDENT, mail du 06/01/2023) :
 - 1 alvéole extérieure de gravats propres, 25 m², 38 m³, H =1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de gravats sales, 25 m², 38 m³, H =1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de déchets verts 25 m², 38 m³, H =1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de verre 15 m², 30 m³, H =1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de plastiques durs 35 m², 53 m³, H =1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de ferreux et non ferreux 110 m², 220 m³, H = 2 m ;
 - 1 alvéole extérieure d'inertes 35 m², 52.5 m³, H = 1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de TVI 65 m², 98 m³, H = 1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de cartons 90 m², 135 m³, H = 1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de TVE/DIB 230 m², 345 m³, H = 1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de Bois A (palettes non traitées) 80 m², 120 m³, H = 1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de Bois B 35 m², 53 m³, H = 1.5 m ;
 - 1 alvéole extérieure de refus 126 m², 189 m³, H = 1.5 m ;
 - 2 alvéoles de déchets dangereux plâtre et fibrociment (rubriques 2710.1) et 1 armoire de DD, 6 T.



Il est important de noter que les alvéoles de DND sont communes aux rubriques 2714 et 2710.2. De plus, l'exploitation actuelle est sous le régime de la déclaration pour les rubriques 2714 et 2710 ainsi la hauteur des stocks est limitée par marquage à 1.5m. Pour la demande d'enregistrement la hauteur des stocks est élevée à 3m. Le plan d'ensemble a évolué depuis la déclaration faite en mars 2023. Le dimensionnement des alvéoles a changé suite à ces évolutions.

- Le site comportera en sus du bâtiment de transit de déchets ménagers et des alvéoles de déchets dangereux inchangés les éléments suivants :
 - o En plateforme extérieure :
 - 1 alvéole extérieure de gravats mélangés, 30 m², 90 m³, H =3 m ;
 - 1 alvéole extérieure de déchets verts 30 m², 90 m³, H =3m ;
 - 1 alvéole extérieure de verre 20 m², 60 m³, H =3m ;
 - 1 alvéole extérieure d'inertes 35 m², 105 m³, H = 3 m ;
 - 1 alvéole extérieure de plastiques durs 55 m², 165 m³, H =3m ;
 - 1 alvéole extérieure de ferrailles 80 m², 240 m³, H = 3 m ;
 - 1 alvéole extérieure de TVI/déchets ultimes incinérables 65 m², 195 m³, H = 3 m ;
 - 1 alvéole extérieure de Bois A (palettes non traitées) 104 m², 312 m³, H = 3 m ;
 - 1 alvéole extérieure de Bois B 45 m², 135 m³, H = 3 m ;
 - 2 alvéoles de déchets dangereux (rubriques 2710.1) plâtre et fibrociment et 1 armoire de DD, 6 T ;
 - 1 alvéole de secours de balles plastiques 77 m², 231 m³, H = 3 m.
 - o Dans le nouveau bâtiment de tri avec chaîne de tri mécanisée :
 - 1 alvéole couverte de DIB à trier 169 m², 507 m³, H = 3 m ;
 - 1 alvéole couverte de cartons à mettre en balles 176 m², 528 m³, H = 3 m ;
 - 1 alvéole couverte de balles cartons, 127 m², 380 m³, H = 3 m ;
 - 1 alvéole couverte de refus 77 m², 231 m³, H = 3 m ;
 - 1 alvéole couverte de TVE/déchets ultimes enfouissables 70 m², 210 m³, H = 3 m ;
 - 1 benne à fond mouvant de cartons ;
 - 1 benne à fond mouvant de films plastiques ;
 - 1 benne de 30m³ de bois ;
 - 1 benne de 30m³ de ferrailles ;
 - 1 benne de 30m³ de plastiques durs.



2.2 Gamme de déchets en transit ou traités

a) Classement en déclaration contrôlée de la rubrique 2710.1

Une déclaration a été déposée le 03/03/2023 en ligne. La quantité de déchets stockés sur le site est limitée à 6 T.

b) Classement en déclaration de la rubrique 2714

Une déclaration pour la rubrique 2714 a été déposée le 03/03/2023 en ligne. La quantité de déchets triés et stockés autorisée est de 991m³. Les hauteurs maximales des alvéoles de stockages sont à 1.5 m pour la déclaration.

c) Classement en déclaration contrôlée de la rubrique 2716

Une déclaration a été déposée le 31/01/2023 en ligne. La quantité de déchets dangereux non inertes autorisés est de 738 m³.

d) Classement en déclaration IOTA de la rubrique 2.1.5.0.

Un dossier de « loi sur l'eau » a été joint à la demande de déclaration conjointe (2714 et 2710.1) déposée le 03/03/2023. La surface déclarée est la totalité de la surface de BUTIN-SEDIC soit 3.6 ha.

e) Demande de classement en enregistrement des rubriques 2710.2, DND et 2714

Les alvéoles de stockage en 2710.2 sont communes aux alvéoles de stockage en 2714. Il s'agit d'apports volontaires de déchets non dangereux par des professionnels. La quantité de déchets qui sera enregistrée est 3014 m³. Les alvéoles extérieures seront communes aux rubriques 2714 et 2710.2. Les déchets entrants sur le site sont issus du département de l'Oise et de la région Ile-de-France.

f) Nouveau bâtiment sud-ouest de la plateforme : centre de tri

L'activité du centre de tri inclut :

- Un hangar de dimensions environ 73 m x 27 m, avec structure métallique contenant :
 - o 1 alvéole couverte de DIB à trier, 169 m², H = 3 m ;
 - o 1 alvéole couverte de cartons à mettre en balles, 176 m², H = 3 m ;
 - o 1 chaîne de tri avec une trémie d'alimentation ;
 - o 1 presse à balle ;
 - o 5 bennes de 30m³ : cartons, films plastiques, bois, fer, plastiques ;
 - o 1 alvéole balles cartons 127 m², H = 3 m ;
 - o 1 alvéole couverte de refus 77 m², H = 3 m ;
 - o 1 alvéole couverte de déchets ultimes enfouissables 70 m², H = 3 m;
- 1 alvéole extérieure de secours pour balles plastiques 77 m², H = 3 m.

Au déchargement, un contrôle visuel est effectué par le responsable d'exploitation, par les manœuvres, par les conducteurs d'engin. Si le chargement présente des éléments indésirables, ceux-ci sont soit rechargés dans le véhicule qui les a amenés soit mis à l'écart dans des bennes dédiées selon le type d'objet indésirable, pour être évacués ultérieurement.



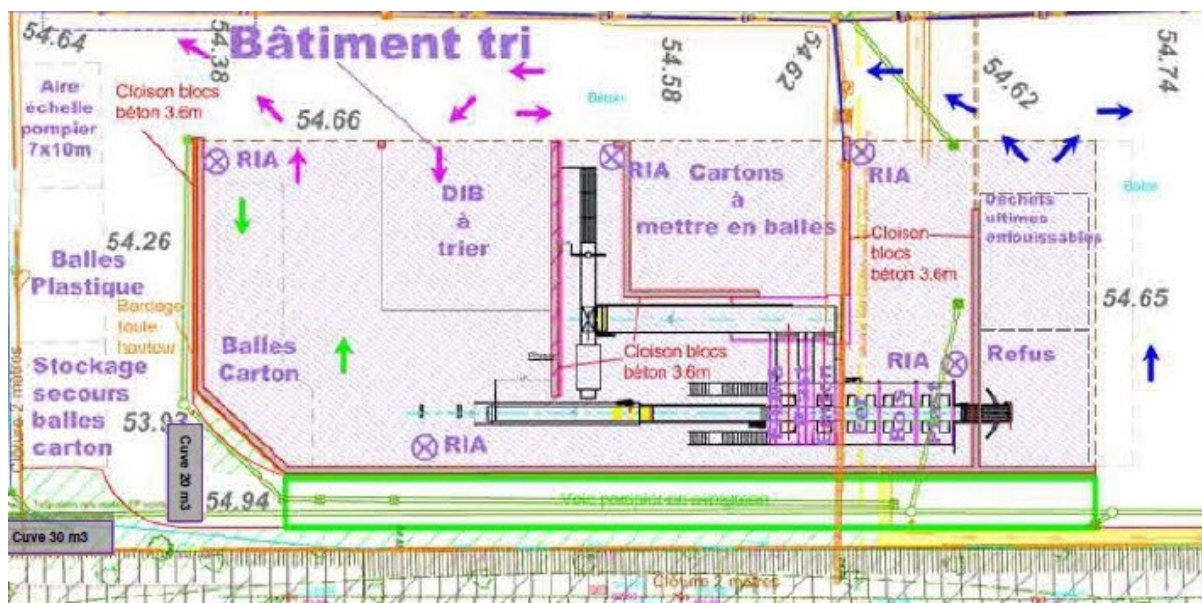


Figure 1. Schéma du centre de tri, plan TRIDENT du 14/04/2023

Fonctionnement chaîne de tri

Les DIB à trier sont déposés dans l'alvéole prévue à cet effet par les semis. Ils sont ensuite déposés dans la trémie d'alimentation de la chaîne de tri. 5 bennes de 30m³ sont présentes sous la chaîne de tri :

- 1 benne à fond mouvant de cartons ;
- 1 benne à fond mouvant de films plastiques ;
- 1 benne de 30m³ de bois ;
- 1 benne de 30m³ de ferrailles ;
- 1 benne de 30m³ de plastiques durs.

Les DIB mélangés sont déposés sur la trémie d'alimentation de la chaîne de tri et passent par le tapis élévateur de la chaîne de tri afin d'arriver en cabine de tri manuelle. Les déchets sont triés et envoyés vers des bennes de stockages adaptées.

Les flux de ferrailles, bois et plastiques durs sont envoyés dans des bennes de 30 m³ avant d'être transportés vers les alvéoles de stockage extérieures.

Les refus de tri passent par le tapis de sortie et sont stockés sur l'alvéole de refus.

Les flux triés de films plastiques et de cartons sont déposés respectivement dans des bennes à fond mouvant et sont redirigés vers le convoyeur de chargement de la presse à balles. Les cartons peuvent également être chargés sur le convoyeur depuis la fosse. Les déchets de cartons ou films plastiques passent ensuite dans l'élévateur d'alimentation de la presse à balles et sont ensuite compactés dans la presse. Les balles sortantes sont ligaturées et récupérées par un chargeur à pneus afin d'être déposés dans les alvéoles de stockage spécifiques.



Synoptique chaîne de tri et presse à balles

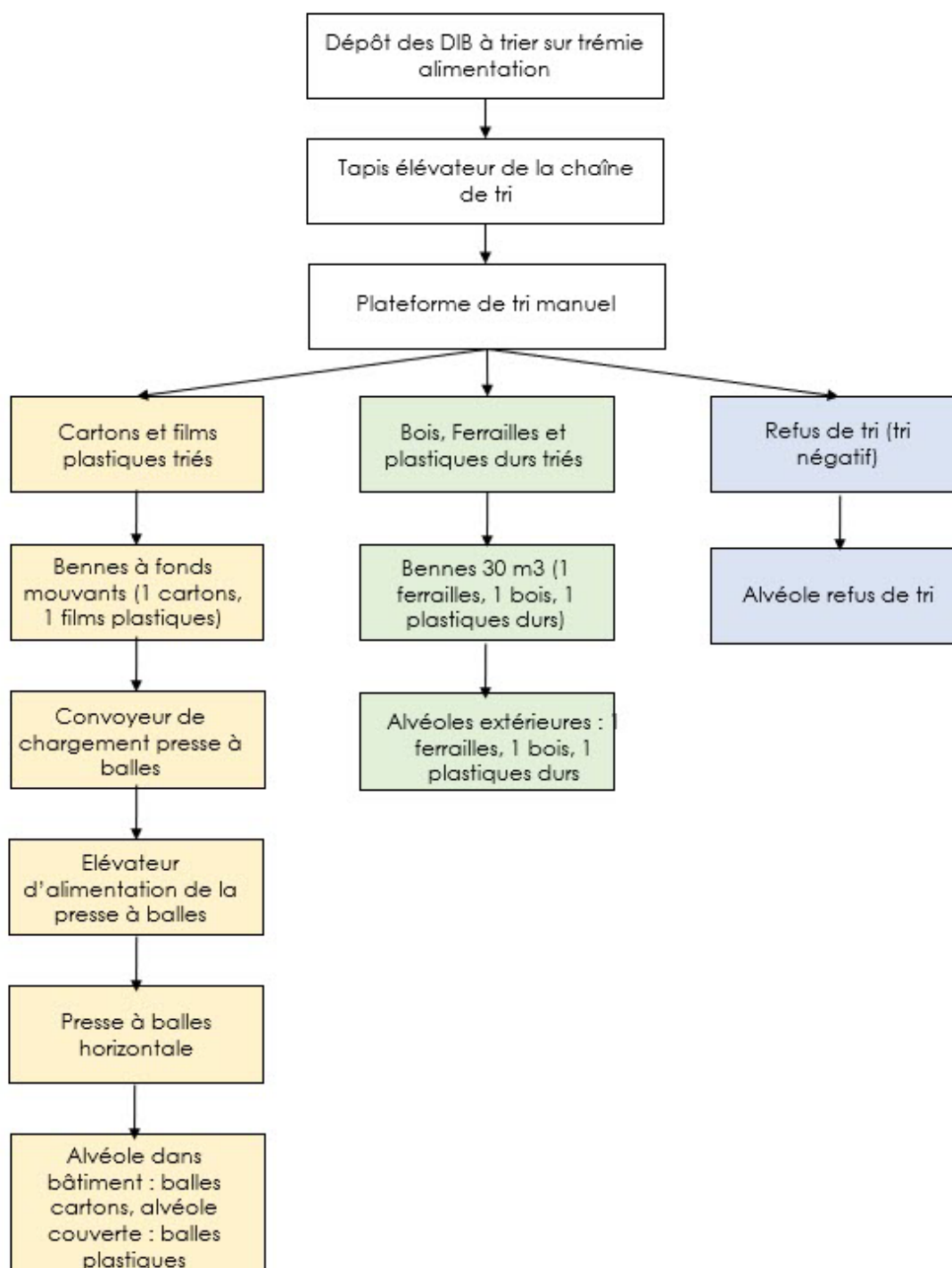


Figure 2. Synoptique du process de la chaîne de tri et presse à balles



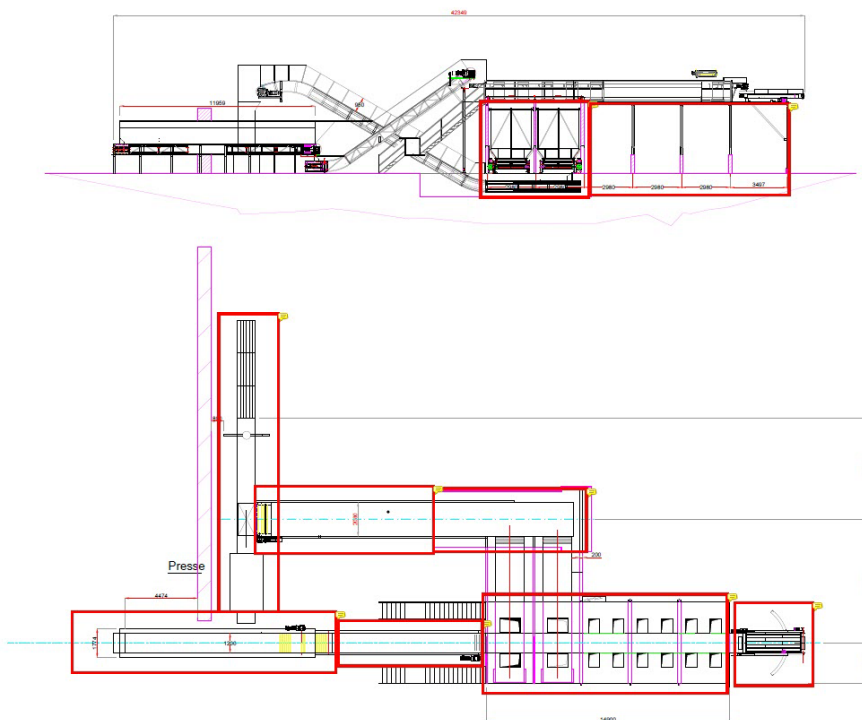


Figure 3. Process de la chaîne de tri de BUTIN-SEDIC, TRIDENT, 13/04/2023

Presse à balles

Les cartons à mettre en balles sont déposés dans l'alvéole prévue à cet effet. Ils sont ensuite chargés dans la trémie de la presse à balles. Les balles cartons créées sont ensuite transférées par des chargeurs sur pneus vers l'alvéole ouest du bâtiment dans l'attente d'être évacuées vers une unité de valorisation.



Figure 4. Photographie d'une presse à balle horizontale, source : Pressor

Stockage secours balles cartons

Une zone est prévue en cas de surplus de balles cartons. La zone sera toujours vide hors situation exceptionnelle.

Bureaux

Les locaux administratifs et sociaux du personnel sont disposés au nord du site, le long du merlon paysager et en dehors de la zone d'activité de tri et transit.



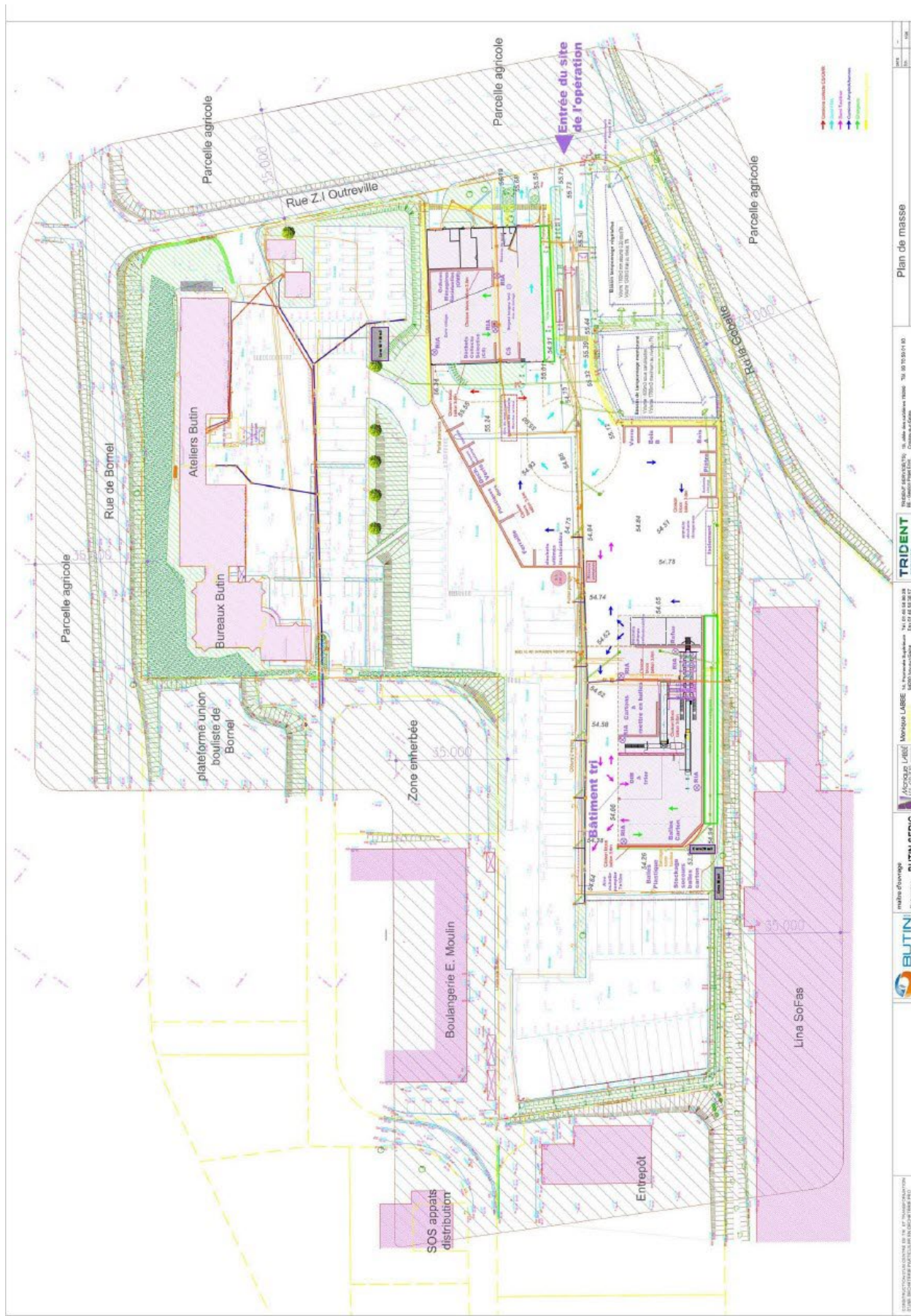


Figure 5. Schéma d'exploitation, d'après mail TRIDENT 14/04/2023



2.3 Équipement divers

La société gère un parc de matériel comprenant :

- Un pont bascule ;
- Des bennes de stockage ;
- Liebherr LH22 (pelle sur pneus) ;
- JCB 417 HT (chargeuse sur pneus) ;
- JCB Mini Pelle 85Z-2 Pro (pelle sur chenilles) ;
- JCB 542-70 WasteMaster Stage V (chargeur télescopique) pour le bâtiment OM.

2.4 Personnel

Le site et les bureaux sont ouverts 5 jours/semaine, 260 jours/an.

Sur le site et pour la société BUTIN-SEDIC il y a actuellement 50 personnes présentes en continu ou non:

- 1 responsable administratif ;
- 1 responsable de production ;
- Exploitation : 1 personne.

Pour la nouvelle activité avec la chaîne de tri mécanisée, 10 nouveaux postes avec 20 nouvelles personnes seront mis en place. Il y aura une rotation au niveau des postes : 1 poste pour 2 personnes.

3. Capacités financières

3.1 Chiffre d'affaires

BUTIN-SEDIC a été créée le 01/01/1971. La société est spécialisée dans la collecte, transit et tri de tous types de déchets, et dans le nettoyage industriel de sites, canalisations, cuves.

Sur le terrain de Bornel, est également présente la société sœur SANET qui intervient pour l'entretien, curage et diagnostic des réseaux d'assainissement. Les bureaux, locaux sociaux, ateliers de maintenance et aires de stationnement des poids lourds de Bornel, sont utilisés conjointement par BUTIN-SEDIC et par SANET.

BUTIN-SEDIC est aujourd'hui un acteur régional de la gestion de tous types de déchets et investit dans un projet global de traitement des déchets incluant l'ancienne déchetterie et un nouveau centre de tri mécanisé des déchets d'activités économiques. La surface attribuée à ce projet est approximativement 1 hectare, en partie basse du terrain occupé par BUTIN-SEDIC et SANET sur 3.6 hectares.

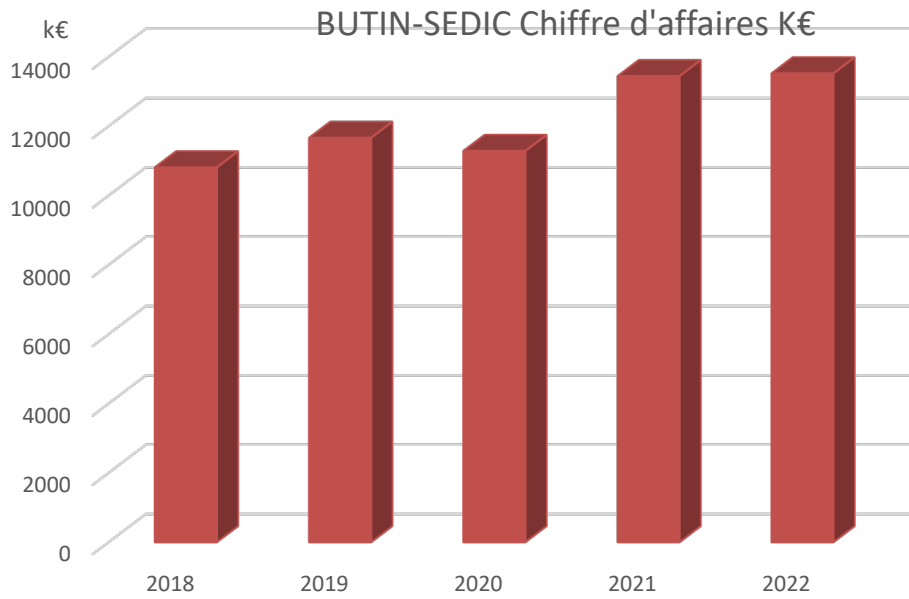
D'après l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés à jour au 28 février 2023 (Kbis) le capital social de la société est de 600 000 euros.

La situation financière de BUTIN-SEDIC est saine et bénéficiaire

Tableau 1. Chiffre d'affaires de la société BUTIN-SEDIC

BUTIN SEDIC	2018	2019	2020	2021	2022
Chiffre d'affaires K€	10807	11660	11281	13439	13519





3.2 Garanties financières

L'activité sur le site est soumise à la constitution de garanties financières. Suite au calcul des garanties financières (cf. PJ 25.2), le montant calculé est égal à 170691€TTC.

Il s'agit d'un montant au-dessus du seuil réglementaire de 100000€TTC.

En conséquence, le site doit constituer des garanties financières.

